

Le conducteur d'omnibus : requête adressée à M. le Directeur des omnibus de Paris par Athanase Bonivard, commis-droguiste : [suite]

Autor(en): **Tesson, Francis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **30 (1892)**

Heft 43

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-193205>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pour la soumettre au futur empereur. Très occupé, le prince laissa l'écu sur la cheminée plusieurs jours sans le regarder.

» Pourtant l'épreuve finit par lui tomber sous la main, et l'examinant avec soin, il trouva disgracieuse une mèche en croc qui se profilait sur la tempe. Il ordonna donc qu'on fit une retouche à la gravure. Mais quand l'ordre arriva à l'Hôtel des Monnaies, où l'on avait interprété le silence dans un sens approbatif, le tirage commençait précisément. Il fut interrompu et le coin passa à l'atelier pour être modifié. Néanmoins, 23 pièces étaient frappées; elles furent mises en circulation et, aujourd'hui, elles sont aussi recherchées des numismates qu'une des 38 pièces du fameux service de Henri II par les amateurs de faïences. »

LE CONDUCTEUR D'OMNIBUS

REQUÊTE

adressée à M. le Directeur des omnibus de Paris

par

ATHANASE BONIVARD

Commis-Droguiste.

FIN

Le langage de la valetaille est ordinairement l'écho de la conversation des maîtres.

N'allez pas croire, Monsieur le Directeur, que je me sois tenu pour battu. Ce serait mal me connaître. On a de la ténacité dans la droguerie. Dès le lendemain, avant neuf heures du matin, je sonnais à la porte de M. Cabassieri. Je tenais à honneur d'expliquer mon cas à l'homme que je m'obstinais nonobstant à considérer comme mon futur beau-père.

Toujours la maudite servante avec son museau de Cerbère.

— Monsieur, madame et mademoiselle sont sortis.

— Si matin ?

— Eh! oui. Ils ne sont jamais en retard, eux.

— Rentreront-ils déjeuner ?

— Je n'en sais rien.

A sept heures du soir, je me présentai de chef à la villa; les fenêtres flamboyèrent, éclairées comme pour une fête.

— On ne reçoit point, tout le monde dort, me cria Françoise à travers la grille.

La résolution de m'évincer devenait par trop évidente. Puisqu'on refusait de m'entendre, je résolus de faire parvenir ma justification par l'entremise de la poste. Dans une lettre calligraphiée de ma plume la plus éloquent, j'expliquai à M. Cabassieri les causes de mon retard involontaire. Je lui dépeignis, en termes émus, et mon amour pour sa fille et mon désespoir d'avoir encouru sa disgrâce.

Papier, encre, éloquence et timbre-poste perdus! Point de réponse.

Hier, enfin, j'ai tenté, par une suprême démarche, de fléchir l'opiniâtre et trop ponctuel fumiste. Hélas! fenêtres closes, maison déserte.

Toute la famille Cabassieri, y compris les domestiques, selon ce que m'a conté le mar-

chand de vins du coin, est partie en voyage pour une destination inconnue.

Le cousin Jules les accompagne.

Ah! C'est fini, bien fini.

A l'eau, le mariage. Au vent, la dot. Evanouie, par conséquent, la possibilité de m'établir à mon compte et de devenir, moi aussi, patron droguiste. Au lieu de posséder une jolie femme et une maison de commerce lucrative, me voilà forcé de rester célibataire et simple commis à cent cinquante francs par mois.

Envolé, mon beau rêve!

Et tout cela, par la faute d'un de vos subordonnés, Monsieur le Directeur de la Compagnie des Omnibus. Tout cet écroulement de la destinée par la négligence du conducteur de l'omnibus n° 2723 B P de la ligne Bastille-Passy.

Si cet homme avait fait son devoir, s'il avait observé le règlement par vous élaboré, s'il avait arrêté sa voiture quand je l'en ai prié, je serais arrivé frais et dispos à Passy à l'heure exacte que le susdit Cabassieri avait fixée. Je me serais présenté à temps pour mes fiançailles; le farouche fumiste eût été satisfait, la catastrophe évitée, et mon avenir de patron droguiste assis sur des bases inbranlables.

Or, aux termes de la loi, l'employeur est civilement responsable des délits ou quasi-délits, fautes, erreurs ou négligences de ceux qu'il emploie. Je viens donc, par la présente requête, Monsieur le Directeur, demander réparation du préjudice que vous m'avez causé du fait de votre subordonné.

Ce préjudice, j'en ai dressé le bilan comme suit:

Pantalon de casimir noir hors d'usage, trente-cinq francs.

Chapeau noir, presque neuf, complètement aplati, douze francs.

Blanchissage d'une chemise maculée de boue, trente centimes.

Nettoyage par le teinturier d'une redingote tachée par le macadam, cinq francs soixante-quinze centimes.

Gants de Suède déchirés par ma chute sur la chaussée, trois francs quarante.

Course en fiacre, de la rue des Lombards à Passy, avec double pourboire, moins les trente centimes que m'eût coûté l'omnibus, soit au lieu de deux francs cinquante, payés par moi, un prix net de deux francs vingt.

Trois voyages supplémentaires pour fléchir M. Cabassieri, aller et retour en omnibus, à soixante centimes l'un, soit pour les trois courses, un franc quatre-vingts.

Affranchissement de la lettre adressée au dit Cabassieri pour lui expliquer l'accident, quinze centimes.

Dot que m'eût apportée ma future, trente mille francs.

Préjudice moral, c'est-à-dire privation du bonheur que mademoiselle Cabassieri m'eût procuré en ménage, difficilement appréciable en argent, mais qu'il n'est pas déraisonnable d'évaluer, en minimum, au même chiffre que la dot, c'est-à-dire à trente mille francs.

Soit, au total, soixante mille soixante francs soixante centimes

Telle est l'indemnité que je réclame de la Compagnie des Omnibus.

Veillez remarquer, Monsieur le Directeur, que je n'ai point fait entrer en ligne de compte les trois cent mille francs d'espéran-

ces que me promettait la suite de mon union avec la fille unique de l'ancien fumiste.

J'ai cru devoir écarter la demande de réparation de ce dernier préjudice pour deux raisons.

Primo. Vous pourriez m'objecter que M. Cabassieri et madame son épouse, née Nardini, tous deux enfants des montagnes de Savoie et comme tels bâtis à chaux et à sable, sont fort capables de vivre aussi longtemps, sinon plus que moi, qui suis né parisien. Les dites espérances sont grevées en conséquence d'un aléa qui les rend quasi illusoire.

Secundo. Ayant l'espoir d'acquiescer le fonds de droguerie de mon patron, grâce à la somme ci-dessus énumérée que votre équité ne peut manquer de m'octroyer, je compte sur mon travail pour retrouver dans les bénéfices du commerce l'équivalent des espérances perdues.

Cette simple observation, pour prouver que l'équité la plus scrupuleuse a présidé à l'apurement du compte d'indemnité détaillé ci-dessus.

Pour ces motifs, j'ose croire, Monsieur le Directeur, que vous prendrez en sérieuse considération ma demande si motivée dans le fond et si modérée dans la forme. Elle recevra de vous, j'en suis certain, une solution aussi prompte que favorable.

Que si mon attente était trompée, je ne vous cache point que je me verrais contraint de recourir aux tribunaux de mon pays.

Je n'hésiterais même pas, le cas échéant, à porter mes justes réclamations jusqu'au sein du Conseil municipal, gardien vigilant des droits de tous les habitants de la cité, protecteur du faible contre le fort, tuteur légal de l'exploité contre l'omnipotent monopole.

Agréé, Monsieur le Directeur de la Compagnie des Omnibus, l'assurance de ma parfaite considération.

ATHANASE BONIVARD,

Commis droguiste.

139, rue des Lombards, 6^{me} étage, porte à droite.

Pour copie conforme :

FRANCIS TESSON.

La dama et son chaumo.

Quand on relève dâi z'écoualettès, dâi z'assiêtès et dâi terrinès, c'est po lè remettre su lo ratéli ào bin dein on bouffet, tot coumeint quand on va ào prédzo, c'est po oùrè lè priyirès et lè bounès parolès dâo menistrè.

Eh bin, cein ne va pas adè dinsè.

Onna brava dama etài z'ua ào prédzo onna demeindze matin, et après Notre aide, lè coumandèments, lè priyirès et lo cantiquo, quand lo ministrè a z'u de :

« Mes chers et bien aimés frères, » la dama, qu'avai petètrè trào veilli lo deçando né, s'est messa à donda, et on momeint après, la vouaiquie eindroumâite tot dè bon, ein tegneint dein sè duè mans son chaumo et son motchâo dè catsetta pliyi dessus, que tot cein repositâve su sè dzenâo.

Ma fâi quand on doo, on ne sâ perein cein que sè passè et on ne repeinsè pas à cein qu'on pào teni à la man; assebin, tandi que tot etài bin tranquillo, qu'on